



20.454

**Parlamentarische Initiative****Piller Carrard Valérie.****Kinderarmut bekämpfen****Initiative parlementaire****Piller Carrard Valérie.****Lutte contre la pauvreté des enfants***Vorprüfung – Examen préalable*

## CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 27.02.23 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

*Antrag der Mehrheit*

Der Initiative keine Folge geben

*Antrag der Minderheit*

(Amoos, Aebischer Matthias, Atici, Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Piller Carrard, Prezioso, Python, Schneider Meret, Studer)

Der Initiative Folge geben

*Proposition de la majorité*

Ne pas donner suite à l'initiative

*Proposition de la minorité*

(Amoos, Aebischer Matthias, Atici, Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Piller Carrard, Prezioso, Python, Schneider Meret, Studer)

Donner suite à l'initiative

**Präsidentin** (Riniker Maja, zweite Vizepräsidentin): Es liegt Ihnen ein schriftlicher Bericht der Kommission vor.**Piller Carrard Valérie** (S, FR): J'ai déposé l'initiative parlementaire 20.454, "Lutte contre la pauvreté des enfants", le 19 juin 2020, trois mois après le début de ce qui allait devenir la crise du COVID-19.

Malheureusement, près de trois ans plus tard, les données disponibles auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne permettent toujours pas de se faire une idée de l'impact que la pandémie a eu sur la pauvreté en Suisse, puisque les données 2020 sont basées sur les chiffres 2019.

Mais une chose est sûre: dans notre riche pays, 8,5 pour cent de la population est touchée par la pauvreté, dont 133 000 enfants. Si l'on parle du nombre d'enfants menacés par la pauvreté, soit en utilisant une définition statistique internationale, le chiffre se monte à 320 000. C'est énorme.

Par rapport à l'année précédente, ce sont 18 000 enfants de plus qui ont basculé dans la pauvreté. Autrement dit, c'est une mauvaise nouvelle, avant la crise du COVID-19, la pauvreté gagnait déjà du terrain en Suisse.

En 2021, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) disait s'attendre à une explosion des demandes d'aide sociale, estimant que la pandémie allait exercer ses effets avec retard. Président de la CSIAS et ancien membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture de notre conseil, Christoph Eymann soulignait alors que c'était le calme avant la tempête, mais que l'intensité de la tempête pourrait nous surprendre.

Selon les derniers chiffres de l'OFS datant de 2020, l'effet de la pandémie sur l'aide sociale reste également encore inconnu.

Il n'en reste pas moins que la Suisse a un vrai problème avec la pauvreté des enfants: avec 5,2 pour cent des 0 à 17 ans à l'aide sociale, ils sont même largement surreprésentés, puisque le taux pour l'ensemble de la population est de 3,2 pour cent.





C'est la raison qui m'amène à défendre avec vigueur l'instauration de prestations complémentaires pour familles dans toute la Suisse.

Disons-le clairement, aujourd'hui dans notre pays, avoir des enfants constitue un risque de pauvreté. Il peut s'agir de difficultés par rapport à un travail à plein temps, indispensable dans de nombreux emplois faiblement rémunérés, avec peu ou pas de qualifications professionnelles, pour atteindre le minimum vital, notamment dans la restauration, l'économie domestique ou les services d'entretien, à plus forte raison, lorsque seul un des deux parents a un travail. Quant aux familles monoparentales, elles sont surreprésentées parmi les familles pauvres. De nombreuses familles renoncent à demander l'aide sociale pour ne pas être stigmatisées ou par crainte d'être expulsées. Elles économisent sur la nourriture, évitent d'aller chez le médecin ou le dentiste, avec des conséquences délétères sur la santé des enfants.

Bien obligées de faire des choix au moment de payer les factures, ces familles font parfois l'impasse sur les primes d'assurance-maladie. Malheureusement, plus tard, les caisses-maladie n'hésiteront pas à mettre leurs enfants devenus adultes aux poursuites. Comme le démontrent plusieurs études, c'est pour ce genre de raison que les enfants ayant grandi dans une famille pauvre ont de fortes probabilités de rester pauvre à l'âge adulte. Les prestations complémentaires pour les familles, les PC famille, permettent de réduire les inégalités entre enfants en leur donnant, autant que possible, les mêmes chances de réussir dans la vie. Les expériences menées dans quatre cantons confirment leur efficacité: elles réduisent nettement la précarité et le stress quotidien des personnes concernées. Contrairement à l'aide sociale, parfois remboursable, il n'y a pas d'obligation de restituer les PC famille. En évitant la spirale de l'endettement, elles représentent clairement une chance de s'extraire de l'ornière de la pauvreté dans un délai raisonnable. Dans le canton de Vaud, 14 000 familles ont bénéficié des PC famille entre 2011 et 2021. Résultat: beaucoup ont réussi à augmenter leur taux d'activité et 36 pour cent d'entre elles sont sorties de tout régime d'aide.

Cet instrument a indiscutablement pour avantage de décharger l'aide sociale en incitant les bénéficiaires à travailler. Dans le canton du Tessin, qui pratique les PC famille depuis un quart de siècle, les enfants ne sont plus surreprésentés à l'aide sociale et n'engendrent plus un risque de pauvreté, contrairement à ce qui est le cas ailleurs en Suisse.

Avec mon initiative parlementaire, je n'ai pas l'intention d'imposer quoi que ce soit aux cantons. D'ailleurs, la solution ne doit pas forcément passer par une loi-cadre, elle pourrait

AB 2023 N 28 / BO 2023 N 28

émerger d'une discussion au sein de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, avec pour avantage non négligeable de déployer plus rapidement ses effets.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à honorer l'article 11 de notre Constitution indiquant que les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à un encouragement de leur développement et, par conséquent, à soutenir mon initiative parlementaire.

**Amos Emmanuel (S, VS):** Dans notre pays pourtant très riche, la pauvreté des enfants est tragiquement très largement répandue. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, en 2019, 133 000 enfants vivaient dans la pauvreté. Ces chiffres ne reflètent d'ailleurs plus la réalité. Selon les mêmes sources, près de 320 000 enfants étaient alors menacés par la pauvreté. Avec la crise du COVID-19 et les augmentations des prix que nous subissons depuis une année, que ce soit pour la nourriture, pour les vêtements, pour les charges d'électricité et de chauffage et le choc des primes d'assurance-maladie de novembre dernier, il est très clair que le nombre d'enfants pauvres est en progression.

Est-ce une fatalité? Bien évidemment que non. Il s'agit uniquement de la volonté politique d'agir. L'initiative parlementaire Piller Carrard, que nous discutons aujourd'hui, nous donne l'opportunité de lutter très concrètement contre la pauvreté des familles et donc des enfants. Car le modèle des prestations complémentaires famille (PC famille) a déjà fait ses preuves. Quatre cantons – Genève, Vaud, le Tessin et Soleure – appliquent déjà les PC famille. Leur expérience prouve que ces PC sont efficaces pour lutter contre la pauvreté des familles.

En 2022, le Conseil d'Etat vaudois a communiqué le bilan de son expérience du fonctionnement de son régime de PC famille après dix ans de fonctionnement. L'évaluation externe a été menée par deux bureaux de recherche et elle parvient à des conclusions très claires. Leurs auteurs concluent que les PC famille ont atteint leurs objectifs, soit de diminuer la pauvreté des familles dont les parents travaillent mais n'arrivent pas à couvrir les besoins essentiels du ménage; de prévenir le recours à l'aide sociale; de favoriser le maintien de l'activité lucrative voire de permettre l'augmentation de celle-ci.

En dix ans, 36 pour cent des familles vaudoises concernées par ces aides sont définitivement sorties de tout régime d'aide. Les PC famille sont donc un outil très efficace pour éviter la précarisation et le recours à l'aide



sociale.

En donnant suite à cette initiative parlementaire, nous avons l'opportunité de réduire le coût social et financier qui est à la charge de la collectivité.

Je le répète, nous avons l'opportunité de diminuer les coûts de l'aide sociale en sortant, et c'est déterminant, en sortant de nombreux enfants de la pauvreté, leur offrant ainsi les mêmes chances de réussite dans la vie. Je vous invite ainsi à suivre ma proposition de minorité et à donner suite à la présente initiative parlementaire.

**Gafner** Andreas (V, BE), für die Kommission: Die parlamentarische Initiative Piller Carrard wurde in unserer Kommission behandelt. Nach den erfolgten Anhörungen gab ihr die Mehrheit unserer Kommission in einer ersten Phase Folge. Unsere Schwesterkommission sah dies anders und gab ihr keine Folge.

An ihrer Sitzung vom 27. Januar 2022 verlangte unsere Kommission einen Bericht der Verwaltung, um mehr Klarheit darüber zu erhalten, inwiefern die Kantone von Kinderarmut betroffen sind, wie die Kantone mit Kinderarmut umgehen und welche Massnahmen in welcher Form wirksam sind. Den Bericht nahm unsere Kommission an ihrer Sitzung vom 17. November 2022 zur Kenntnis. Folgende Erkenntnisse wurden dabei präsentiert: Momentan werden in acht Kantonen Daten zur Kinderarmut erhoben. Die Kantone gehen sehr unterschiedlich mit diesem Thema um. Vier Kantone haben das System der Familienergänzungsleistungen eingeführt, wie wir bereits gehört haben. Weitere Kantone prüfen solche Leistungen, und mehrere Kantone haben diese Idee abgelehnt. Kantonsübergreifend einheitliche Ziele verfolgt man bei den direkten und indirekten Kinderkosten, der Unterstützung von Haushalten mit tiefen Einkommen, der Förderung der Erwerbstätigkeit sowie der Förderung der Chancengleichheit von Kindern.

Der Grossteil der Kantone anerkennt die Bundesleistungen im Bereich der Prävention. Der Bund koordiniert im Rahmen einer nationalen Plattform Grundlagen und Praxishilfen, Empfehlungen und die Sicherstellung des Monitorings von Armut. In sechs verschiedenen Bundesämtern befasst man sich mit der Kinderarmut. Zudem engagiert sich der Bund namhaft bei der familienergänzenden Kinderbetreuung, der Prävention der Überschuldung sowie der Migration und Integration. Weitere Bundesleistungen zur Bekämpfung der Armut von Kindern und Jugendlichen leistet der Bund in Form von bewährten Instrumenten wie Prämienverbilligungen, Familienzulagen und beruflicher Vorsorge. Zudem sind stabile Familienverhältnisse und sichere Berufsstrukturen ein wirksames Mittel gegen Kinderarmut.

Der Bundesrat nimmt dieses Thema sehr ernst und wird auf Ende 2024 wieder einen Lagebericht veröffentlichen. Diesen gilt es aus unserer Sicht abzuwarten.

Das Engagement des Bundes überzeugte eine Mehrheit der Kommission. So beantragt die Kommission mit 12 zu 11 Stimmen bei 1 Enthaltung, der parlamentarischen Initiative keine Folge zu geben. Eine Minderheit, die wir vorhin gehört haben, ist der Meinung, dass der Bund zusätzliche Massnahmen zur Bekämpfung der Kinderarmut einleiten soll, und will der parlamentarischen Initiative Folge geben.

**Präsident** (Candinas Martin, Präsident): Die Mehrheit der Kommission beantragt, der Initiative keine Folge zu geben. Eine Minderheit Amos beantragt, ihr Folge zu geben.

#### *Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 20.454/26095)

Für Folgegeben ... 80 Stimmen

Dagegen ... 113 Stimmen

(1 Enthaltung)